

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-LÉONARD

Séance du vendredi 05 juin 2026

Rapporteur : Monsieur le Maire

QUESTION N°2 :

Désignation de représentants au comité de pilotage du site Natura 2000 FR2302001 « Réseau de cavités du nord-ouest de la Seine-Maritime »

Vu le Code Général des collectivités Territoriales,
Vu l'article L414-2 du Code de l'Environnement,

La loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, dite loi 3DS, a notamment conduit à la décentralisation partielle de Natura 2000. Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2023, les Régions assurent l'autorité administrative des sites exclusivement terrestres.

Le comité de pilotage du site FR2302001 « Réseau de cavités du nord-ouest de la Seine-Maritime » est amené à se réunir dans les prochains mois. En tant que membre du comité de pilotage, un représentant de la commune et un suppléant doivent être désignés, par délibération, afin de pouvoir y siéger.



Ce mandat permet au représentant de la collectivité, le cas échéant, de présenter sa candidature *intuitu personae* à la présidence du comité de pilotage, ou celle de la collectivité à la maîtrise d'ouvrage du site Natura 2000, et de participer aux votes.

Ainsi, il est proposé de désigner un titulaire et un suppléant pour siéger au comité de pilotage du site Natura 2000 FR2302001 « Réseau de cavités du nord-ouest de la Seine-Maritime ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- désigne pour siéger au sein du comité de pilotage FR2302001 « Réseau de cavités du nord-ouest de la Seine-Maritime » :
 - en tant que titulaire : *Victor BAUER*
 - en tant que suppléant : *Claude MAGUET*
- autorise le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération

Adopté à l'unanimité

Signature du maire	Signature du secrétaire de séance	Date de mise en ligne
		<i>08/06/2026</i>

CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-LEONARD
76400 (SEINE MARITIME)

Séance du vendredi 05 juin 2026

Conseillers Municipaux :

En exercice :	19
Présents :	15
Excusés :	4
Absents :	0
Votants :	19

L'an deux mille vingt-six, le vendredi cinq juin, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de SAINT-LEONARD, légalement convoqué le vingt-neuf mai deux mille vingt-six, s'est réuni à la salle Henri Lambert de SAINT-LEONARD.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été ouverte par Monsieur François DAUDRUY, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Marie-José BOLEA, Marie-Lise DEGREMONT, Nathalie LETELLIER, Catherine LEVARAY, Bernadette MALANDAIN, Audrey PITTE, Patricia PRADIGNAC, Marie-Pierre PRIEUR,
Messieurs Victor BALIER, Antoine DUMARQUEZ, Aloïse HOCH, Samuel LEMESLE, Claude MAGUET, Ludovic MAILLARD, *Conseillers municipaux*

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Madame Sandrine LEQUEUX (pouvoir à Nathalie LETELLIER), Messieurs Sébastien DUPREY (pouvoir à Victor BALIER), Louis VASSEUR (pouvoir à Marie-Pierre PRIEUR), Ludovic VERDIERE (pouvoir à Marie-José BOLEA),

Assistait également à la réunion Madame Angélique VERROUST, secrétaire générale de mairie.

Comme prévu à l'article L.2121-15 du C. G. C. T., il a été procédé immédiatement à l'élection d'un *secrétaire de séance* pris au sein du Conseil ; *Madame Nathalie LETELLIER* a été désignée pour remplir ces fonctions.